

SIAME

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 31 Mai 2018 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1** - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 ;
- 2** - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3** - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 4** - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5** - Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- 6** - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7** - Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 8** - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2017 ;
- 9** - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
- 10** - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 ;
- 11** - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 12** - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13** - Pouvoirs pour formalités.

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2017, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2017 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.436.178,614 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à 1.701.418,332 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.701.418,332
Résultats reportés	2.436.178,614
Total	4.137.596,946
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-350.000,000
Solde	3.787.596,946
Dividendes à distribuer (0,100 dinar /action) à prélever sur :	
- le Report à nouveau (soumis à la retenue à la source, soit 10% du nominal) et (dont 17 142,500 DT sur actions propres)	-1 404.000,000
Report à nouveau	2.383.596,946

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action, soit un montant total de 1 404 000,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du Lundi 16/07/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2017, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2017 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr. Mongi JELASSI	AGO 2020
Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2020
Mme. Inès BEN AYED	AGO 2020
Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2020
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO 2020
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2020
Sté INTERMETAL représentée par Mme. Inès BEN AYED	AGO 2020
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2020

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, reconduit l'autorisation accordée au Conseil et l'autorise expressément à acheter et à revendre les actions propres de la SIAME et lui délègue en conséquence, les pouvoirs nécessaires, à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.